

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DE FACULTÉ EXCEPTIONNEL
du 31 mars 2014**

Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : M. Soufiane Boumlak ; M. Émeric Gabot ; Mme Geetha Ganapathy ; M. Guilhem Julia ; M. Laurent Mernier ; Mme Claudine Moutardier ; Mme Anne Penneau ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; M. Philippe Sueur ; Mme Muriel Tapie-Grime

Étaient représentés : M. Arnaud Borzeix ; Mme Anne-Catherine Muller ; M. Franck Latty ; M. Thomas Ribemont

Invitées permanentes : Mme Nacéra Boujnane ; Mme Sandra Cochot

Invités exceptionnels : M. Hervé Letang, Directeur général de la fondation ITSRS ; Mme Émilie Vincent, secrétaire pédagogique

Ordre du jour :

Convention avec l'IRTS (*)

(*) Point susceptible de donner lieu à un vote

La séance est ouverte à 12h00 par le Doyen Didier Guével.

Le Doyen informe les membres du Conseil que les responsables de l'ITSRS et le Comité de pilotage de la convention qui lie la composante à cet établissement ont fait parvenir des réponses relatives aux conditions que le Conseil avait posées pour reconduire cette convention. Il rappelle que le Conseil de la Faculté DSPS a voté un refus de cette reconduction si ces conditions n'étaient remplies avant le 31 mars 2014. Le Doyen a invité M. Hervé Letang, Directeur général de l'IRTS de Montrouge et Neuilly-sur-Marne (fondation ITSRS), et Mme Émilie Vincent, secrétaire pédagogique, pour fournir d'ultimes explications. Le Doyen donne la parole à M. Letang. M. Letang remercie le Conseil pour son accueil et, après un rappel historique sur le partenariat entre l'ITSRS et l'Université Paris 13, affirme la volonté de l'Institut de renouveler la convention conclue avec l'UFR. Il regrette la dégradation des relations entre les partenaires, affirme que l'IRTS s'est efforcé de répondre aux demandes de la composante et détaille les mesures prises en vue de remédier aux dysfonctionnements constatés.

Le Doyen remercie M. Letang et après son départ, invite Mme Émilie Vincent à se joindre à l'assemblée et à donner des précisions sur les réformes apportées par l'IRTS et sur la situation technique actuelle. Mme Vincent, après avoir détaillé une présentation étayée par de nombreux documents, questionnée par M. Le Doyen, affirme que, selon elle, la convention peut être viable malgré la complexité d'une organisation mêlant de nombreux parcours hétéroclites.

Le Conseil remercie Mme Vincent et, après son départ, le Doyen propose au Conseil de prendre une décision sur la poursuite ou non du partenariat avec l'IRTS. Après discussion faisant intervenir l'ensemble des présents, un consensus s'établit sur la proposition de décision suivante qui est mise au vote :

« Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, réuni en assemblée extraordinaire le 31 mars 2014, prenant acte des efforts récemment fournis (audit interne, engagement de M. Letang quant à l'allongement des durées horaires consacrées aux enseignements etc.), émet l'avis d'accepter la prolongation pour une année, à titre d'essai, de la convention n° 1.12.0001, en date du 28 juin 2011, concernant la Licence AES, liant cette composante avec l'IRTS de Montrouge et Neuilly-sur-Marne (fondation ITSRS), et ce, aux conditions suivantes :

- Mention de l'existence, de la composition (prévoyant la présence de représentants étudiants élus) et de la périodicité des réunions du Comité de pilotage dans la Convention ou son avenant ;
- Extension des plages horaires journalières et hebdomadaires, prévues par l'IRTS, afin de permettre la réalisation des maquettes accréditées sur les deux sites ;
- Remplacement des responsables pédagogiques de l'IRTS et de la Faculté chargés du parcours concerné ;
- Validation préalable par le Conseil de Faculté de toute proposition d'aménagement des maquettes accréditées ;
- Plannings de l'IRTS fournis au plus tard, chaque année, avant la fin de la première quinzaine du mois de mai ;
- Respect du règlement des examens en vigueur à la Faculté pour les formations identiques ;
- Communication à l'Université de la durée exacte des stages pour chaque parcours professionnel ;
- Agrément préalable, par les Sections de la Faculté, pour tout recrutement de vacataire, enseignant dans les formations accréditées ;
- Présentation par le Comité de pilotage d'un bilan quant aux mesures prises, avant la fin du mois de novembre 2014. »

La proposition est adoptée (une voix contre)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.